

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-et-un juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence au Centre Culturel Multimédia (Saint Savin - 33920), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/06/2022

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022


Affiché le



ID : 033-253306617-20220621-2022_27-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	Ex	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	V	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	Ex	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	Ex	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur BERNARD		Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	Ex	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 27/06/2022
 Reçu en préfecture le 27/06/2022
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20220621-2022_27-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusé ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2022, 31 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION n° 2022 - 27

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 mai 2022

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 mai 2022.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte dont l'ordre du jour est le suivant :

↳ **2022-22 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 avril 2022**
Rapporteur : Michel VACHER

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 avril 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 3 procurations, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 12 avril 2022.

↳ **2022-23 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention signée avec le Représentant de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien**
Rapporteur : Nicolas TELLIER

Le 25 novembre 2015, les membres de l'assemblée délibérante ont autorisé, par délibération n° 2015-059, la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le cadre de l'aide du fonds de soutien.

En effet, cette convention, prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, a été signée le 14 septembre 2016, pour une aide totale de 192 218.60€.

Le versement de cette aide était initialement prévu sur une durée de 12 ans avec un versement annuel de 13 729.90€ de 2016 à 2028.

Les versements effectués entre 2016 et 2021, représentent un montant total de 96 109.30 €.

Cependant, le 14 décembre 2021, le ministère de l'économie et des finances a adressé au Smicval un avenant à cette convention indiquant que le Smicval pouvait bénéficier d'un versement anticipé du solde de l'aide restant due, en une seule fois.

Aussi, il convient donc d'approuver ce dispositif de versement anticipé et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention n° 16253306617DEXIARAE afin de bénéficier du versement du solde de cette aide d'un montant de 96 109.30€, en une fois sur l'année 2022 et ce, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 3 procurations, décide d'approuver ce dispositif de versement anticipé, dans les conditions énumérées ci-dessus.

↳ **2022-24 : Mise en application de l'extension des consignes de tri (ECT) des emballages du Smicval au 1^{er} janvier 2023**
Rapporteur : Jean-Philippe LE GAL

La stratégie IMPACT comprend 4 grands chantiers dont le chantier plastiques à usage unique qui fixe un objectif de 0 plastiques à usage unique à horizon 2030.

A ce titre, une articulation fine entre la mise en place des extensions des consignes de tri et ce chantier est essentielle.

Aujourd'hui, parmi les emballages en plastique, seuls les flacons et bouteilles sont recyclés et donc acceptés dans les bacs de tri.

Le cahier des charges CITEO (barème 2018-2022) impose la mise en place au 1^{er} janvier 2023 au plus tard de l'Extension des Consignes de Tri de tous les emballages.

Elle consiste à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri avec pour objectifs une simplification du geste de tri et le développement du recyclage d'une partie des emballages en plastique non recyclés jusqu'alors comme les films, pots de yaourt et barquettes.

Les ECT permettront une diminution des tonnages des ordures ménagères résiduelles par extraction des emballages plastiques qui intégreront le bac jaune à hauteur de 3 à 4 kg/habitant/an.

Pendant cette phase de transition, l'enjeu sera d'accompagner la mise en place et la bonne application de ces nouvelles consignes tout en évitant de laisser penser que « 100% trié » équivaut à « 100% recyclé ». Environ 20% des emballages plastiques collectés ne seront toujours pas recyclables.

L'objectif du Smicval est la réduction globale de ces déchets produits, repris en partie par la réglementation sur les plastiques à usage unique. Même si l'on doit recycler davantage et mieux, le recyclage présente des limites et ne doit être ni idéalisé, ni un prétexte pour produire ou consommer davantage de plastique à usage unique.

Pour accompagner le déploiement du dispositif, un plan d'actions et de communication sera développé lors du dernier trimestre 2022 auprès de la population afin de la préparer à ce passage au tri de l'ensemble des emballages, tout en respectant les objectifs de la politique IMPACT de réduction globale de la production de déchets.

Le Smicval s'est associé à d'autres collectivités au sein de la Société Publique Locale Trigironde afin de permettre de trier l'ensemble de ces flux.

Le nouveau centre de tri ne sera pas opérationnel en janvier 2023 mais une adaptation provisoire du centre de tri actuel permettra de trier ces flux en attendant sa mise en exploitation.

Les pouvoirs publics ont confié à l'éco-organisme CITEO le suivi du déploiement de ces ECT. Aussi, le Smicval a répondu à un appel à projet dont le résultat sera connu à l'été 2022. Cependant, toutes les conditions requises sont réunies par le Smicval pour en être lauréat et ainsi bénéficier de soutiens sur la mise en place de la collecte de ces nouvelles résines plastique.

Le passage aux ECT est accompagné d'une majoration des soutiens à l'ensemble des plastiques triés à hauteur de 60 €/t (sous réserve du nouveau barème CITEO).

Les modalités de ces ECT seront reprises dans un avenant au contrat avec CITEO.

Compte-tenu de l'évolution de la réglementation, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider le passage aux Extensions des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2023, et d'autoriser le président à signer le contrat de financement généré par CITEO.

Madame PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, remarque que le calendrier imposé pour l'extension des consignes de tri, est au diapason avec le projet IMPACT, en termes de timing.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 4 procurations, décide de valider le passage aux Extensions des Consignes de Tri au 1^{er} janvier 2023, dans les conditions énumérées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de financement généré par CITEO.

2022-25 : Présentation et validation du plan d'action du panel citoyen –Expérimentation « territoire 0 déchet/100% citoyen » menée avec l'Association Démocratie Ouverte
Rapporteur : Nicolas TELLIER

Contexte :

Le SMICVAL a voté en février 2021 le lancement de l'expérimentation "0 déchet/100% citoyen" menée avec Démocratie Ouverte. Celle-ci vise d'une part à massifier l'engagement citoyen dans la démarche Zero Waste sur le long terme et d'autre part à expérimenter et acquérir de nouvelles compétences en interne à pérenniser au Smicval même après l'expérimentation.

- Méthode : après un tirage au sort innovant du panel citoyen, les panélistes ont construit à l'automne un plan d'action répondant au mandat suivant : "déclencher un engagement des habitant.e.s vers un territoire zéro déchet ET 100% citoyen d'ici 2030".

Il en a résulté 3 actions :

- Plastic attack : inciter les grandes surfaces à prendre leur part de responsabilité dans la production d'emballages, promouvoir les alternatives pour les réduire et parvenir à des évolutions législatives.

Idées fortes :

- Faire du refus des emballages un premier pas vers l'action
- Proposer un moment convivial et positif qui engage les supermarchés à la responsabilisation et les citoyens à l'action
- Donner les moyens d'une action collective : agir solidairement avec les commerces engagés
- Dispositif de bienvenue : créer un kit d'engagement dans la démarche zero waste progressif et adapté aux habitant.e.s

Idées fortes :

- Plus qu'un kit de bienvenue destiné aux nouveaux arrivants, c'est un kit de "bienvenue dans le zero waste" destiné à tou.te.s les habitant.e.s
- Dispositif "pied dans la porte" qui permet aux habitants de passer à l'action
- Principe : le kit s'adapte au profil d'engagement des personnes

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20220621-2022_27-DE

- o *Fête du troc : organiser des évènements organisés par un collectif de citoyens, reliés au festival zéro déchet zéro gaspillage, pour impulser une participation citoyenne directe et festive à l'échelle locale d'un territoire*

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20220621-2022_27-DE

Idées fortes :

- Développer la participation citoyenne par le "faire directement" dans la mise en œuvre de projets citoyens
- Favoriser le partage et la solidarité par le don/contre-don en excluant toute logique monétaire
- Organiser un événement festif et convivial pour renforcer le lien social entre les habitants d'un territoire
- Intérêt pour le Smicval

Avec Impact et la stratégie de mobilisation associée, le Smicval souhaite faire basculer le territoire et ses parties prenantes dans la transition vers le Zero Waste afin d'amorcer et pérenniser un changement global. La co-responsabilité recherchée passe par l'implication des citoyennes et des citoyens, engagé.e.s mais aussi plus éloigné.e.s de la démarche zéro déchet zéro gaspillage, ce à quoi répond cette expérimentation.

Par ailleurs, les ateliers du panel citoyen nous enseignent qu'impliquer des citoyennes et citoyens dans la construction de l'action publique permet de l'enrichir et de la rendre plus pertinente. A ce titre, les actions proposées par les membres du panel seront intégrées à notre plan d'action 2022 via nos chantiers Zero Waste qui s'en trouvent encore plus légitimes et ambitieux.

Le budget alloué se divise en 2 :

- Un budget consacré à l'accompagnement de Démocratie Ouverte, qui a débuté en février 2021 et couvre l'année 2022. Elle prend la forme d'une subvention de 70 000€ sur ces 2 années
- Un budget consacré à l'expérimentation des actions citoyennes qui s'élève à plus de 20 000€ pour cette année, budgétisé au travers des Chantiers.
- A venir

L'étape suivant le vote consisterait à expérimenter le plan d'action citoyen, l'accompagnement et la mobilisation citoyenne autour de l'expérimentation étant en cours de construction. Cette mise en œuvre sera une nouveauté méthodologique car toutes les actions ne seront pas directement menées par les agents du Smicval : certaines actions seront entreprises par des citoyennes et citoyens soutenues logistiquement et matériellement par le Smicval qui joue ainsi un rôle de facilitateur d'initiatives citoyennes.

La demande qui est faite aux élus et élues de cette assemblée générale est d'une part de prendre acte du travail effectué par les citoyennes et citoyens du panel, d'autre part de demander leur appui à la mise en œuvre opérationnelle.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 4 procurations, décide de prendre acte du travail effectué par les citoyennes et citoyens du panel et d'accorder leur appui à la mise en œuvre opérationnelle.

2022-26 : Fixation du nombre de représentants du personnel devant siéger au Comité Social Territorial et institution du paritarisme Rapporteur : Nicolas TELLIER

Les membres de l'Assemblée Générale doivent se prononcer sur le maintien du fonctionnement actuel du Comité Technique, prévu dans la délibération 2018-17 du 27 juin 2018, pour le nouveau mandat des représentants du personnel qui fera suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et verra la mise en place du nouveau Comité Social Territorial.

Après consultation des représentants des organisations syndicales, il a été convenu :

- de maintenir à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de suppléants)
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- de maintenir le paritarisme du fonctionnement avec le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en compléments de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter le maintien du fonctionnement de l'actuel Comité Technique pour la mise en place du Comité Social Technique qui fera suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022, dans les conditions décrites ci-dessus.

Monsieur BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais, demande combien de syndicats sont représentés au sein du Smicval et combien sont représentés au Comité Technique.

Monsieur GUINAUDIE, précise que 3 syndicats sont représentés au Smicval mais pour ce qui concerne la représentativité au sein du CT, cela dépendra du résultat des élections.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (33 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 4 procurations, décide d'accepter le maintien du fonctionnement de l'actuel Comité Technique pour la mise en place du Comité Social Territorial qui fera suite aux élections professionnelles du 08 décembre 2022, dans les conditions décrites ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), et 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 mai 2022, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 21 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

The logo consists of the word "SLOW" in a stylized, blue, italicized font.

ID : 033-253306617-20220621-2022_27-DE